

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2013

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. RENARD – M. ADAM - M. MINIER - M. HEBERT – Mme DUBOC – M. PRENANT – M. MENARD - M. PEREON –

Absents excusés : M. FICHEPAIN – Mme BRIFFAULT (pouvoir à Mme DUBOC) – Mme BRETON – M. SALIS – M. BESNARD

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

1. **Approbation des comptes-rendus des deux séances précédentes :**

Les comptes-rendus des séances des 22 mars et 5 avril 2013 sont approuvés.

2. **Désignation du Secrétaire de Séance :**

Monsieur HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

3. **Urbanisme : Droit de préemption Urbain :**

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'intention d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière bâtie cadastrée ZN 79, située 61, avenue du Petit Thouars, d'une superficie de 32 a 80 ;
- Unité foncière bâtie cadastrée ZN 131 et 132, située 18, rue de la Garelière, d'une superficie de 272 m².

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces trois parcelles.

- Unité foncière bâtie cadastrée ZI 546 et 547, située 10, avenue des Rondaizes, d'une superficie de 1 750 m².

Monsieur le Maire informe que cette déclaration d'intention d'aliéner avait déjà été présentée au Conseil Municipal le 22 mars 2013, qui avait décidé de préempter l'une des deux parcelles (la parcelle ZI 547), afin d'assurer le prolongement de la voie de desserte de la R.D. 5. Or, il s'avère qu'il n'est pas possible d'effectuer une préemption partielle sur une unité foncière donc il convient d'annuler la délibération prise le 22 mars et d'en reprendre une nouvelle.

Il propose de ne pas exercer son droit de préemption sur ces deux parcelles mais de faire une proposition d'achat de la parcelle ZI 547 pour l'euro symbolique, l'acheteur y étant favorable. La commune s'est engagée, en contre partie, à refaire le muret, déplacer le portail et prendre à sa charge le déplacement du compteur d'eau.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire.

4. **Comice Agricole :**

Monsieur le Maire informe que bien que le lieu du Comice Agricole soit Thoré-la-Rochette, la Commune s'investit beaucoup dans sa préparation. Il souligne notamment le gros travail fourni par la Commission « décoration » composée d'une dizaine de personnes, avec à sa tête Mme GUILLEMEAU et Mme GUERINEAU Joëlle. Le groupe se réunit tous les mercredis après-midi à la salle des jeunes pour fabriquer des grappes de raisin à partir de fonds de bouteille plastique qui serviront à décorer les tables (2 700 bouteilles ont été utilisées à ce jour).

a. Planning tenue du stand de la commune

La commune participe également au Comice à travers un stand de présentation du village, composé de trois panneaux de 1 m x 60 cm. Mme GUILLEMEAU, Mme BLATEAU et Mme METIER sont en train de réfléchir à la présentation. Chaque panneau devrait comprendre un

maximum de photos et peu de textes. Quatre thèmes ont été retenus : (présentation de la commune, actions communales, vie associative, patrimoine – tourisme).

Le Conseil Municipal est invité à donner ses idées. Monsieur ADAM s'associe à la commission en préparant un powerpoint. Il est suggéré de faire une présentation des entreprises, en particulier ID Construction, la seule industrie sur le village, et A.D.H. Mme GUILLEMEAU propose de leur demander s'ils n'ont pas déjà des panneaux de présentation de leur entreprise.

Monsieur RENARD suggère de ne pas oublier les agriculteurs, le comice étant centré sur l'agriculture. Monsieur JUMERT et la Cave doivent avoir leur propre stand.

Monsieur RENARD se propose de faire les tirages agrandis.

Le planning des permanences pour la tenue du stand est rempli par chaque conseiller. Il est suggéré de demander aux anciens élus de rendre visite au stand, en particulier MM PEZIERE et LADEVIE.

b. Aide au montage et au démontage :

Monsieur le Maire indique que c'est une tâche qui nécessite beaucoup de monde. Des fiches d'inscription sont disponibles en mairie. Monsieur PEREON a proposé ses services le vendredi, s'il est disponible, sachant qu'il a aussi été sollicité pour le parking. Mme GUILLEMEAU indique que Monsieur FICHEPAIN doit également participer. Les agents communaux seront aussi sollicités.

5. Inventaire biodiversité :

Monsieur le Maire indique que Perche Nature a terminé l'inventaire sur la biodiversité communale et a remis son rapport, qui est de très bonne qualité. Il précise que M. SALAUN, animateur de l'association viendra présenter son travail le samedi 15 juin à 18 h 00 à la salle des fêtes.

Le rapport sera envoyé à chaque conseiller en version numérique.

6. Travaux de remembrement – avenant à la convention

Monsieur le Maire informe que pour financer les travaux de remembrement de la déviation de Vendôme, une convention a été signée avec le Conseil Général le 8 septembre 2011. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée aux communes, sachant que les opérations financières sont équilibrées.

Or, le coût réel des travaux réalisés sur la commune étant différent du coût prévu dans la convention, le Conseil Général propose un avenant à ladite convention pour permettre la régularisation financière des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

7. SIEABIG – clôture du syndicat :

Monsieur le Maire rappelle que le SIEABIG a été dissous, avec transfert de l'actif et du passif à la communauté du pays de Vendôme et versement d'une indemnité à la commune de Villiers-sur-Loir. Or, à la demande des services préfectoraux, les deux collectivités doivent valider la liquidation du syndicat décidée par le SIEABIG le 15 mai 2013. Le Conseil Municipal valide la liquidation du syndicat.

8. Intercommunalité :

a. Avancement sur le périmètre

Monsieur le Maire donne la parole à M. MENARD qui informe qu'une réunion de la C.D.C.I. s'est tenue le 8 avril pour définir le périmètre de la future intercommunalité (22 ou 37 communes), mais aucune majorité n'a pu se dégager en faveur d'un des deux périmètres.

Le Préfet a tranché et proposé un nouvel arrêté le 27 avril 2013 pour une intercommunalité comprenant les 22 communes du S.C.O.T, comme le souhaite la C.P.V.

Cette proposition est contestée par six communes de la C.V.R., trois communes de la C.P.V., et trois communes libres qui déplorent le manque de représentativité des communes rurales par rapport à la ville centre. Ces communes vont être appelées à voter dans ce sens et M. le Préfet devra convoquer à nouveau la C.D.C.I. pour chercher une solution.

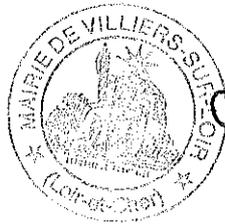
b. Point de vue financier :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le matin même les services de la trésorerie avec Mme GUILLEMEAU et Mme BLATEAU, afin de connaître l'impact financier de l'entrée de la commune dans l'intercommunalité à la fois pour la commune et pour le contribuable.

Pour la commune, cela se traduira dans un premier temps par la perte de 30 % des taxes perçues (la C.V.A.E., ancienne taxe professionnelle, et une partie de la taxe d'habitation seront perçues par l'intercommunalité). Des compensations seront reversées par l'intercommunalité en fonction des compétences retenues et la commune verra également la baisse de certaines dépenses (participations aux syndicats).

Pour le contribuable, il y aura également une répercussion, ses impôts augmenteront de 10 à 15 %. Toutefois, les taux communaux pourront être révisés et l'impact atténué par un étalement dans le temps.

Date de la prochaine réunion : 28 juin



Le Maire,

Henri BURGOS

COMICE AGRICOLE

Permanence sur le stand de la commune

Samedi 08 Juin 2013

Créneaux horaires	Elus de permanence
11 h à 13 h	M. PRENANT Michel M. MENARD Jean-Yves
13 h à 15 h	M. RENARD Gilles M. BURGOS Henri M. MENARD Jean-Yves
15 h à 17 h	M. HEBERT Xavier M. BURGOS Henri
17 h à 19 h	M. PEREON Claude M. BURGOS Henri

Dimanche 09 Juin 2013

Créneaux horaires	Elus de permanence
10 h à 12 h 30	Mme DUBOC Evelyne M. PEREON Claude M. FICHEPAIN Jean-Claude
12 h 30 à 15 h	Mme GUILLEMEAU Annick
15 h à 17 h	Mme GUILLEMEAU Annick M. ADAM Stéphane M. MINIER Philippe
17 h à 19 h	M. ADAM Stéphane M. MINIER Philippe